

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2000)
Heft: 4

Artikel: Pauvreté : lutte efficace
Autor: Seifert, Kurt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pauvreté : lutte efficace

Un rapport à paraître de l'Office fédéral de la statistique (OFS) le prouve : les prestations complémentaires (PC) luttent efficacement contre la pauvreté qui a beaucoup reculé parmi les personnes âgées. Privée de cet appui financier, la population retraitée présenterait un niveau de pauvreté au-dessus de la moyenne.

Les prestations sociales de l'Etat peuvent-elles amenuiser le risque de sombrer dans la pauvreté et d'y rester dans un des pays les plus riches du monde ? Les performances des instruments de politique sociale méritent une discussion. Fréquemment, celle-ci se déroule sans connaissance précise des faits. Il faut donc saluer l'Office fédéral de statistique, lorsqu'il fournit des données à ce sujet. Cet automne, Christian Suter et Marie-Claire Mathey présenteront leur étude sur l'efficacité et les effets de redistribution des prestations sociales de l'Etat, dont un résumé a déjà paru.

L'efficacité des prestations sociales publiques se mesure dans leur capacité à diminuer la quantité de pauvreté. On parle d'effet de redistribution, lorsque s'opère un transfert de ressources financières des populations à l'aise vers les groupes défavorisés. Les prestations complémentaires versées aux rentiers AVS s'avèrent efficaces tout en générant un effet sensible de redistribution. L'enquête nationale sur la pauvreté (*Qualité de vie et pauvreté en Suisse*, Berne, 1997) l'avait déjà montré une première fois : la pauvreté des retraités se situe au-dessous de la moyenne. Cette situation est due aux performances élevées des mesures de politique sociale « et en première ligne aux prestations complémentaires », écrivent les deux auteurs.

Effets prouvés

Privé de ces mesures, « le groupe des rentiers présenterait un niveau de pauvreté se situant

au-dessus de la moyenne. Certes, il subsiste des poches de misère, notamment parmi les retraité(e)s de nationalité étrangère », lit-on dans le rapport.

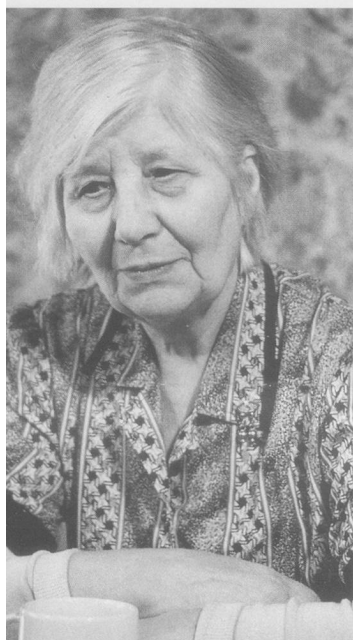
Quelques chiffres à ce propos : si l'on considère le droit aux PC de l'AVS/AI comme seuil de la pauvreté, alors 9,6% des retraité(e)s appartiennent aujourd'hui encore à ce groupe de population. Si l'on s'en tient aux directives de la Conférence suisse des institutions de l'action sociale (CSIAS), seuls 3,6% des retraité(e)s en feraient partie. Sans le paiement de ces prestations sociales en réponse à un besoin, les proportions ci-dessus atteindraient respectivement 13% et 8,7% de la population. Le taux de pauvreté s'abaisse ainsi de 30% à 60% selon la mesure adoptée (directives PC ou CSIAS).

Redistribution grâce à l'AVS

Les performances de redistribution les plus élevées reviennent à l'AVS. A mettre en relation, d'une part, avec les flux financiers considérables générés par cette œuvre sociale. D'autre part, l'AVS comporte un fort élément de solidarité : le niveau de la rente est largement indépendant des revenus acquis précédemment et la différence qui sépare le minimum du maximum de la rente se situe dans une relation de 1 à 2, donc, dans des limites étroites.

Cet élément de solidarité n'existe pas dans la Prévoyance professionnelle, qui exclut en outre les ménages aux revenus les plus bas. Affaiblir l'AVS au profit de la Prévoyance professionnelle déboucherait inmanquablement sur un accroissement des prestations sociales en faveur des ménages de retraité(e)s défavorisé(e)s.

Source : *InfoSocial*, actualité statistique de la sécurité sociale : bulletin de l'OFS no 3/2000 Rapport complet à demander cet automne à l'Office fédéral de la statistique, Espace de l'Europe 10, 2010 Neuchâtel, tél. 032/713 60 60 *kas*



Moins de pauvreté grâce aux Prestations complémentaires